

répéter en ces termes : « Virgile étudia à Naples les lettres grecques et latines, la médecine et les mathématiques. » (*Étude sur Virgile*, t. 1, du Virgile de la bibliothèque lat. fr. de Panckouke, 1833).

Ainsi Virgile a dû connaître les *OEuvres d'Hippocrate*, d'autant mieux que son compatriote et son contemporain Cornélius Celsus a reproduit les doctrines du médecin de Cos dans son traité latin *De re medicâ*, publié sous Auguste. La collection hippocratique, éditée et commentée par l'école d'Alexandrie, était alors la plus grande autorité connue dans le monde scientifique ; impossible d'étudier la science sans elle ; elle en était le code. Il est digne de remarque que le mot *fastidia* de notre poète est la traduction technique de l'expression qu'Hippocrate emploie dans ses *Aphorismes* pour désigner un symptôme de la grossesse : Si mulier non sit menstruata, nec rigor ullus nec febris illi superveniat, ipsi verò *fastidia* acidant, certe hanc scito gravidam esse. (*Aphor.*, sect. v., n° 61.) Virgile a pu voir, dans la collection hippocratique, trois traités spéciaux qui assignent à la grossesse la durée qu'il lui donne lui-même : dans celui *De naturâ pueri*, l'auteur établit que le terme régulier de la gestation est de dix mois, simul cum *decimo mense* partus matri propinquat (*Mercur.*, p. 28 ; Littré VII-535) ; il le répète à plusieurs reprises et considère comme prématuré l'accouchement qui a lieu avant dix mois (Littré VII-533). Dans le livre *De septimestri partu*, il dit encore que la période de dix mois est le terme légitime de la grossesse, et il insiste sur ce que « les meilleures chances de vie sont pour les enfants mis au monde en sept quarantaines, dits *enfants de dix mois*, qui s'élèvent le mieux de tous : Qui in septem quadragenariis nascuntur, *decimestres* appellati, ob id maxime educantur quod fortissimi sunt (*Mercur.*, p. 34 ; Littré VII-446). Enfin, dans le livre *De octimestri partu*, on retrouve les mêmes doctrines.